

ABONNEMENT.

Saumur. En an. 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

En an. 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c Réclames, 30 Faits divers, 75

RÉSERVES SONT PAIÉES Du droit de refuser la publication, des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 JANVIER

OUVERTURE DE LA SESSION

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

C'est plus que de l'indifférence; plus que de la lassitude; c'est le dégoût universel qui se manifeste à l'égard du Parlement dont la rentrée est piteuse.

A peine les deux tiers des députés à leur poste; tribunes complètement vides; couloirs déserts.

La majorité entre en scène sans programme, sans idées arrêtées, sans bot précis. Elle erre à l'aventure dans le labyrinthe de la politique. On attend l'initiative ministérielle, la Déclaration du gouvernement. Que sera-t-elle? On n'en sait rien; mais l'impuissance républicaine se contentera de peu.

Tel est l'état d'esprit de la majorité républicaine.

Ecce iterum, « le dernier des Allobroges », Pierre Blanc, ce vénérable débris des âges légendaires, prend place au fauteuil de la présidence, déclare la session ouverte et prononce l'allocution d'usage.

D'après son speech, il veut un gouvernement qui s'identifie avec le pays; un gouvernement énergique, conforme aux aspirations, aux mœurs, aux besoins de la France; un gouvernement dont le politique soit progressive et agissante; un gouvernement tel enfin que seule la monarchie pourrait le constituer.

Or, ce gouvernement, M. Blanc prétend l'obtenir de la République. C'est pourquoi il appelle de tous ses vœux la constitution d'une majorité républicaine décidée à accorder au gouvernement un ferme et loyal concours, à assurer la stabilité gouvernementale.

Vous trouverez sans doute que M. Pierre Blanc est bien exigeant. Eh bien, il demande plus encore. Il demande qu'on ne garde dans les administrations que les fonctionnaires dévoués et fidèles. Il demande que le parti

républicain fasse trêve absolument à ses divisions. Il demande... mais que ne demande pas M. Pierre Blanc? Fil le petit ambitieux!

Nous préférons voir M. Blanc brandissant l'encensoir sous le nom de M. Jules Grévy. Ces deux débris — l'Allobroge et le Jurassien — l'un encensant l'autre, quel spectacle émouvant!

N'allez pas croire que M. Pierre Blanc soit pas homme pratique. Pratique, il l'est, mais seulement dans sa péroraison. « Donnons, s'est-il écrié, aux affaires du pays le pas sur la politique ». C'est parfait; il ne reste plus qu'à savoir comment, sans faire de la politique, un Parlement pourra s'occuper des affaires du pays. Mais cela ne regarde plus M. Pierre Blanc. Chacun son métier.

Après l'allocution, il est procédé à l'élection du président définitif de la Chambre, puis à celle des vice-présidents.

M. Floquet est élu par 243 voix sur 298 votants. Il y a 22 bulletins perdus et 33 bulletins blancs.

Sont élus vice-présidents: MM. Anatole de La Forge, avec 284 voix; Buyat, avec 252; Lefèvre, avec 218; Casimir Périer, avec 197.

LA PROROGATION.

Il est sérieusement question de demander à la Chambre de se proroger pendant trois semaines pour permettre au gouvernement de préparer la loi des finances et les divers projets dont il compte saisir la Chambre; pendant ce temps, les commissions pourraient également terminer leurs travaux.

Il se peut cependant qu'on hésite à proposer cette prorogation et que l'on préfère arriver par d'autres moyens au même résultat. Dans ce cas, le Parlement prendrait huit à dix jours de congé après avoir entendu la lecture du message et de la déclaration; puis, il tiendrait deux ou trois courtes séances et se prorogerait de nouveau. La vie parlementaire serait en quelque sorte suspendue pendant trois semaines

ou un mois, mais cette prorogation serait coupée par quelques séances.

CONSEIL DES MINISTRES.

Hier matin, au conseil, les ministres ont reçu communication du message du président Grévy, qui a été modifié sur plusieurs points. Il paraît que M. Grévy éprouve le besoin de faire un appel « énergique » à la concorde entre républicains; autant en emportera le vent.

Lecture du message sera faite aux Chambres demain jeudi.

La déclaration ministérielle ne sera lue que samedi. On ne veut pas, le même jour, servir ces deux plats assez indigestes, paraît-il, à la délicate majorité républicaine. Cette déclaration n'a pas été acceptée intégralement hier matin et la rédaction de M. de Freycinet sera discutée à nouveau par ses collègues.

Dans cette réunion, la nomination de M. Paul Bert au poste de résident général de France en Annam et au Tonkin a été décidée.

M. Paul Bert accepte ces fonctions, et le décret de nomination ne tardera pas à être signé par le Président de la République.

Le rappel du général de Courcy sera la conséquence de la nomination de M. Paul Bert, qui partira aussitôt pour prendre possession de son poste.

Comme il y a incompatibilité entre les fonctions de résident et l'exercice du mandat de député et que d'ailleurs la mission de M. Paul Bert ne peut pas être considérée comme une mission temporaire, le député de l'Yonne donnera sa démission.

UNE RÉFORME INDISPENSABLE

Nous avons déjà signalé le dépôt de proposition de la loi due à l'initiative de M. Jacques Piou et d'un grand nombre de ses collègues de la droite, tendant à la revision

de la procédure relative au recensement des votes.

Cette procédure est, sous l'empire de la loi actuelle, réglée de la façon suivante:

Dans chaque commune, les procès-verbaux des opérations électorales sont rédigés en double. L'un des doubles est déposé au secrétariat de la mairie; l'autre est adressé au sous-préfet chargé de le transmettre à la préfecture. Là, au chef-lieu du département, une commission de trois membres du conseil général désignés par le préfet, procède au recensement général. En d'autres termes, la procédure est tout entière administrative. Elle ne donne au suffrage universel aucune garantie sérieuse de contrôle. Et l'on a vu, par de récents exemples, quel parti les préfets de la République savent en tirer.

La proposition de l'honorable M. Piou a pour but de remédier à cet état de choses. D'après elle, le double, actuellement adressé au sous-préfet, serait transmis au juge de paix du canton qui devrait le déposer au greffe de la justice de paix où il serait accessible à tous les électeurs pendant un certain délai.

Ce délai expiré, le procès-verbal serait expédié au greffe du tribunal civil de l'arrondissement; là, au jour fixé, le président du tribunal, assisté de six conseillers généraux tirés au sort, procéderait en séance publique, les candidats ou leur mandataire dûment entendus, au recensement général des votes et à la proclamation des élus.

Ainsi, la proposition enlève à l'administration préfectorale le monopole exclusif de la procédure. Elle assure à la sincérité et à la sécurité les décisions du corps électoral des garanties judiciaires; elle substitue le contrôle des intéressés à l'arbitraire administratif. Elle rend la fraude sinon tout à fait impossible, du moins très-difficile.

Nous n'osons affirmer que ces avantages seront appréciés par les républicains; mais nous ne pouvons nous arrêter à cette idée qu'en face de la droite réclamant des garanties en faveur du suffrage universel, nos adversaires auront l'audace de défendre la

11 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

EXIL!

PAR M. DU CAMPFRANC

Comme elle parlait avec bonté, cette princesse! Était-ce bien la grande dame russe que j'avais connue à Varsovie qui écrivait ces lignes, la princesse fière et hautaine qui passait emportée dans un landau rapide? Elle passait en regardant droit devant elle, de ses yeux fixes d'un bleu froid, sa chevelure couleur de cuivre s'harmonisant avec l'ironie de ses lèvres minces, pâles et dédaigneuses.

Mais quand ils ne s'adressent pas aux Polonais... quelquefois... ils sont donc bons, les Russes? Ils ont donc de la délicatesse, ils savent apprécier les hautes vertus?

L'enveloppe armoriée était devant moi. Je la regardais fixement. J'éprouvais un chagrin profond, un chagrin qui me troublait, qui me laissait anxieuse, et qui grandissait en moi comme une obsession.

Avions-nous le droit de retenir, près de nous, M^{lle} du Valmier? Certes, je la connaissais. Sans le

moindre hésitation elle refuserait les offres venues de Varsovie. Jamais son amitié ne serait mise dans une balance avec des roubles d'or pour contre-poids. Mais nous, pouvions-nous, sans égoïsme, accepter son généreux dévouement? Là-bas, chez la princesse, elle jouirait d'un luxe presque royal... et chez nous, chez les exilés, c'est la vie modeste, mesquine; presque la vie misérable lorsque l'on compare notre existence actuelle à celle de Boroska... Là-bas, encore, chaque année, ses honoraires seraient une fortune. En deux ou trois ans peut-être son avenir serait assuré, large, facile. Et chez nous!... Hélas! rien ne nous reste de nos biens de Pologne, Gerkipa n'a rien sauvé, rien recueilli... pas la moindre épave. La serbe moscovite a gardé sa proie.

Sans lui dire un seul mot, je quittai mon amie. Je voulais réfléchir. Et, tout le jour, l'obsession continua.

— Songe, Nadéje, à la situation splendide qu'on offre là-bas à ton institutrice; songe!

C'était un terrible combat entre mon cœur et l'impérieux devoir qui me dictait la délicatesse; en vain je m'efforçai de la bercer, de l'apaiser, cette scrupuleuse; elle ne voulait rien entendre. La fin du jour se passa ainsi. Toute la nuit qui suivit, cette lutte morale continua. Le sommeil me fuyait, remplacé par la fièvre et l'insomnie... Après avoir perdu mon père, me séparer encore de

M^{lle} du Valmier... Mais qui nous consolera après son départ? Qui soutiendrait ma mère, qui? Les heures s'écoulaient. Je vis une faible clarté blanchir le ciel. J'entendis tous les éveils du château: le coq matinal lancer sa fanfare à l'aurore, et la chaîne du puits, que faisait grincer la fille de ferme en descendant ses seaux. Lorsque Lénik m'apporta mon déjeuner, la tasse de chocolat si bien soigné par la bonne vieille, je ne pus y tremper les lèvres. Toujours la même pensée était en moi, la même obsession.

— Sois généreuse, Nadéje, et ne sacrifie pas à ton bonheur personnel l'avenir de ton institutrice. Elle n'est pas riche et elle a de grands devoirs à remplir. Sois généreuse! Sois généreuse!

À neuf heures, j'étais levée, habillée, et très-pâle; mais très-résolue, je me dirigeai vers la chambre de Mademoiselle. J'allais donc de moi-même, et sans verser une larme, car je voulais lui cacher ma peine, renoncer à la douce présence de celle que j'aimais tant... Après, oh! après, je savais que je pleurerai; mais, n'importe, jusqu'au bout je voulais être brave. Ne m'a-t-elle pas appris à estimer et à honorer le devoir plus que toutes choses au monde.

Mademoiselle a élu domicile dans une vaste pièce du second, tendue de crétonne à ramages, et dont les fenêtres ouvrent en plein sur l'Océan. Le soleil y entrât à flots avec la brise de mer. Notre

amie achevait d'arroser les deux béliothropes à fleurs lilas qui entourent le crucifix de son petit autel.

De son œil exercé elle saisit le trouble de mon cœur, et me montrant la divine image, le beau Christ d'argent cloué sur la croix d'ébène:

— Voulez-vous, me dit-elle, que nous fassions, toutes deux, l'oraison du matin?

Nous nous agenouillâmes; et, tandis que d'une voix lente et grave elle prononçait les paroles du Pater, je pensais:

— Comment lui demander de nous quitter? Comment briser mon cœur?

Elle se leva et vint s'accouder à un fauteuil près de la fenêtre ouverte. Tout un flamboiement de soleil levant la couvrit comme d'un voile rose vif. Je la regardai illuminée ainsi, enveloppée de chaude lumière, et je croyais, sur son front très-blanc, voir une auréole. Elle aussi fixait, sur les miennes, ses prunelles si veloutées et si tendres, pénétrantes cependant, lisant toujours en moi comme si mes yeux étaient de cristal. Et, soudain, levant le doigt, et d'une voix presque enjouée:

— Vous avez un secret, Nadéje. Je le vois dans vos yeux... il est là sur vos lèvres... Allons, ayez confiance.

— C'est la lettre, balbutiai-je. Elle eut un bon sourire.

— La lettre?... Oh! moi, je n'y pense plus.

liberté du viol des urnes et des vols de bulletins de vote.

J. DE GET.

Chronique générale.

Le *Voltaire* annonce que M. Demôle, le nouveau ministre de la justice, vient de décider le déplacement de M. Pontois, président du tribunal de Tunis, dont on se rappelle les démêlés avec MM. Cambon et Boulanger.

A ce propos, la *Lanterne* s'écrie :

« C'est le juge qu'on frappe, parce qu'il n'a pas voulu manquer à la justice. Ce sont les jugements du tribunal de Tunis dont on se venge politiquement, faute d'avoir pu ou de pouvoir les faire casser par la cour d'appel. »

Le Commerce de Paris a adressé à M. Lockroy une pétition demandant que le gouvernement s'occupe sans délai de l'Exposition universelle. Les pétitionnaires demandent surtout que le Commissaire général soit choisi en dehors des partis politiques.

Les amis de M. Antonin Proust, qui faisaient d'actives démarches pour qu'il fût nommé Commissaire général, considèrent dès à présent son échec comme certain.

La question de l'établissement d'une taxe de séjour sur tous les étrangers résidant en France, est à l'ordre du jour.

A ce sujet, nous empruntons au *Courrier de Lyon* une intéressante communication de M. Dussoubs, président de la Chambre syndicale des ouvriers gantiers de Saint-Jussien (Haute-Vienne), et dans laquelle il rappelle une loi allemande frappant d'un impôt industriel de 58 fr. 75 par en tous les sujets de nationalité étrangère.

« Je l'ai payé moi-même à München, dit-il. Je travaillais dans une manufacture de gants où étaient environ 110 ouvriers. Et là, le *matchheemaster*, chargé de régler spécialement le compte des ouvriers, me retenait chaque mois 4 fr. 90. Ne sachant pourquoi, j'en demandai au patron le motif; il me répondit simplement :

— C'est pour le gouvernement, monsieur. Je n'insistai pas.

Et il me fut fait partout de même à Stuttgart, à Esslingen, etc.

Eh bien! puisque l'étranger nous fait supporter de telles contributions lorsque nous allons chez lui, je ne vois pas pourquoi nous ne ferions pas de même à l'égard des étrangers qui viennent en France.

Qu'il me soit permis d'exposer quelques chiffres pour édifier plus complètement vos lecteurs :

Il y a, en Allemagne, 120,000 ouvriers étrangers qui subissent cette retenue, dont 72,500 Autrichiens, 44,300 Italiens, 8,000 Français, 8,200 Hollandais, 2,400 Suisses, 25,000 de nationalités diverses.

— Eh bien! moi, m'écriai-je avec impétuosité, parlant très-vite pour dissimuler le tremblement de ma voix, moi, j'y pense. Il faut retourner à Varsovie, près de la princesse Bolesloff.

Étourdiment j'ajoutai, car j'avais perdu l'esprit : — Elle est riche, très-riche, cette noble Sibérienne.

Les yeux de mon amie se mouillèrent.

— Nadège, dit-elle d'un accent douloureux, vous me dites-là une chose blessante, et vous me la dites d'une façon cruelle... Je ne croyais pas l'avoir méritée.

Je fondis en larmes.

— Non, non, je n'ai pas voulu vous blesser, non, je ne veux pas vous faire de peine; mais vous êtes trop généreuse aussi. Pouvons-nous accepter votre sacrifice? Si ma mère savait...

— Qu'elle ne sache rien, Nadège; qu'elle ne sache rien... D'ailleurs, de quel sacrifice parlez-vous?

— Mais celui de la fortune qui vient s'offrir à vous.

Et comme mes larmes déberdaient, je repris, comprimant mes sanglots :

— Vous ne pouvez hésiter; mais comme il me faudra longtemps pour m'accoutumer à votre absence! J'aurais songé qu'un jour vous pourriez nous quitter. Je m'étais habituée à vous comme on s'habitue à la présence de sa mère,

Total : 128,000.

Voilà donc 128,000 contribuables étrangers qui produisent au Trésor allemand la somme de 7,500,000 francs. »

M. Dussoubs déduit de ce fait la conséquence naturelle qui devrait en résulter; à savoir : un impôt réciproque sur les ouvriers allemands travaillant en France.

Nous ne saurions trop être de l'avis de M. Dussoubs.

L'INCIDENT BONAPARTISTE

Le *Figaro* parle volontiers des choses du Jérômisisme et il en parle souvent avec optimisme. L'appréciation qu'il fait de l'entrevue de dimanche entre le prince Victor et les présidents des comités bonapartistes ne sera pas suspecte dans sa bouche.

Après avoir raconté comment le prince Victor avait exigé de M. de Cassagnac des corrections dans la formule de présentation des comités bonapartistes et avoir fait observer que dans sa réponse le fils du prince Jérôme n'avait voulu prononcer ni le mot *République* que l'on reprochait à son père, ni le mot *Empire* qu'on attendait tout exprès de lui, le *Figaro* ajoute :

« Ce petit incident a pris une importance considérable dans l'entourage du prince et dans les comités : on l'a rapproché des hésitations, des refus et des retards que nous avons racontés; et voici comment nous entendions, à la rue de Monceau, résumer cette journée : « Si cette déclaration officielle n'est pas le prétexte d'une réconciliation avec le père, elle sera la cause d'une nouvelle division dans le parti même du fils. »

D'après le *Figaro* lui-même, fait observer M. Edouard Grimblot, la manifestation de dimanche ne peut aboutir qu'à une reconnaissance par le prince Victor de la politique justement conspuée de l'ex-363 ou à un émiettement de l'émission bonapartiste.

Nous croyons que depuis longtemps nombre de bonapartistes s'attendaient à ce résultat.

Tout cela est très-piquant, dit la *Gazette de France*; il en résulte que les bonapartistes opèrent leur concentration à la façon des républicains, en se divisant, en s'excluant.

Le fait important, c'est le rapprochement de Victor et de Jérôme.

En attendant que les deux ne fassent plus qu'un, le prince Victor fait son adhésion à la doctrine paternelle.

Victor n'est plus « l'Empereur ».

Il se présente comme un simple candidat au césarisme, mais à titre de citoyen.

M. Cunéo d'Ornano explique très-bien la chose dans les lignes suivantes :

« C'est nous qui sommes les fidèles héritiers de la grande Révolution française, nous qui voulons, même pour l'élection du chef de l'Etat, l'égalité entre tous les citoyens français. »

Tous les citoyens français peuvent aspi-

comme on s'habitue à l'air que l'on respire.

Et, de sa voix si calme :

— Oui, chère enfant, vous aviez raison, et moi je vous aimais pour cette confiance. Pourquoi, en ce jour, doutez-vous de moi ?

— Je ne doute pas de vous. Je sais que vous nous aimez; mais votre avenir; pensez donc... votre avenir ?

— Mon avenir, répliqua-t-elle avec mélancolie; il est entre les mains de Dieu; du Dieu qui promet à ses enfants le pain quotidien.

Je voulais absolument la convaincre. Emporté par l'ardeur de mon plaidoyer, je repris encore, les yeux noyés, les lèvres tremblantes, mais la voix forte, vraiment émue, vraiment sincère :

— Et cette grande mission dont vous m'avez quelquefois parlé ?... Ces dettes mystérieuses que vous avez juré de solder ?

Elle m'attira près d'elle, écarta, de mes yeux en pleurs, les mains que j'y portais; puis je me sentis doucement pressée contre sa poitrine, et presque bas, à mon oreille :

— Enfant bien-aimée, vous n'avez donc pas compris à quel point votre famille m'est chère; votre mère si bonne, si charmante, qui a mis en moi toute sa confiance, qui me traite en véritable amie... Et vous, Nadège, n'avez-vous donc pas senti cette tendresse de mère, de sœur aînée... Depuis votre enfance je sème dans votre âme les germes

rer au même titre que les « Napoléons » à être des Césars de révolution.

Chaque électeur français est vraiment Souverain dans ce sens qu'il peut faire son souverain et être fait souverain lui-même.

C'est ainsi que M. Grévy serait le souverain des Napoléons, s'il avait voulu se faire seulement un peu plébisciter.

Cette évolution, la troisième, du prince Victor, donne raison au prince Jérôme.

C'est lui qui triomphe sur toute la ligne. C'est sa doctrine qu'on adopte.

Aux bonapartistes effarouchés par cette évolution, les Victorien répendent triomphalement : Calmez-vous, le vieux n'en a pas pour longtemps.

On dit, en effet, Jérôme très-malade.

ÉTRANGER

ORIENT. — Les démarches les plus actives sont faites par les grandes puissances pour obtenir le désarmement de la Bulgarie et de la Serbie. On croit voir dans cette mesure le seul moyen d'arriver à un résultat pacifique.

Le maintien de l'état de choses actuel est regardé comme préjudiciable à toute solution.

La Grèce, depuis quelques jours, manifeste des tendances moins belliqueuses. On espère éviter tout conflit avec la Turquie.

LES ALLEMANDS AUX ÎLES SAMOA.

D'après une dépêche reçue par le *Central-News*, le bâtiment de guerre allemand *Albatros* a débarqué des troupes aux îles Samoa.

Le roi a pris la fuite, mais il organise maintenant la guerre contre les envahisseurs. Les consuls anglais et américain ont protesté contre les actes commis par les troupes allemandes. Ce n'est que grâce à l'intervention de ces consuls que les traitants allemands ont été sauvés d'un massacre général par les indigènes.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 janvier.

Les ordres du comptant reçoivent une vive impulsion en même temps que le marché du terme accentue ses tendances favorables.

Le 3 0/0 monte à 81.35, l'Amortissable à 83.30, le 4 1/2 0/0 à 110.40. Hausse nouvelle sur le Crédit Foncier qui monte à 1335 fr. Le cours de 1400 fr. n'aurait rien d'exagéré puisque le revenu de 60 fr. est plus qu'assuré.

Les Obligations communales 1880 et Foncières 1885 sont encore à leur prix d'émission, tandis que les autres valeurs à lots sont au-dessus du pair. Le nivellement des cours finira forcément par s'établir au profit des titres les moins chers et les plus abordables pour la petite épargne.

La Société Générale est ferme à 448.75.

La Banque d'Escompte cote 445 fr.

La Société de Dépôts et Comptes courants qui donne un revenu de 7 0/0 est à 597.50.

Les porteurs d'Obligations hypothécaires des mines d'Auzits peuvent trouver preneur au comptoir de M. Carbonez (21, rue Brés, à Paris), malgré la déchéance dont ce titre est frappé.

Malgré la hausse générale, le Panama reste faible. Les actions de Chemins de fer ont un marché animé.

du bon grain. Je veux les voir s'y développer... Vous êtes un peu mienne, mon enfant.

Ses lèvres se posèrent sur mon front et le baisèrent longuement avec effusion. Je pleurais encore la tête appuyée sur son épaule; mais nos larmes, à toutes les deux, étaient maintenant très-douces, et longtemps nous restâmes devant la fenêtre ouverte, bercées par le grand murmure de la mer, et baignées par la lumière du ciel.

(A suivre).

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur.) Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ces succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleury, 33, à Paris.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Le 20 mars prochain, doit avoir lieu, dans toute la France, le dénombrement quinquennal de la population.

L'administration s'occupe, dès maintenant, des mesures à prendre pour entourer cette opération de toutes les garanties désirables.

On annonce que le vice-amiral Dupetit-Thouars n'accepte pas la direction des torpilles.

ANGERS.

Société de Tir et de Gymnastique

Dans la liste des lauréats du concours départemental de Tir qui a eu lieu dimanche dernier au siège de la Société de gymnastique et de tir d'Angers (publiée par les journaux de cette ville), nous remarquons les noms ci-après :

Tir à volonté. — Arme de guerre

4^e prix, M. Eugène Bidault, de Saumur, 43 points.

2^e prix, M. Émile Perreau, de Saumur, 43 points.

4^e prix ex-æquo, M. Gustave Doussain, de Saumur, 42 points; M. Edouard Mallin, d'Angers, 42 points.

Tir en cible fixe. — Arme de guerre

4^e mention, M. Eugène Bidault, de Saumur.

3^e mention, M. Gustave Doussain, de Saumur.

Tir à volonté. — Carabine.

5^e mention, M. Puichaud, de Saumur, 49 = 1/2.

Tir à volonté. — Pistolet.

5^e prix, M. Eugène Bidault, de Saumur.

La direction du Grand-Théâtre est en train de monter *Aida*, de Verdi, encore inconnue à Angers. A cet effet, on demande des choristes auxiliaires ainsi que des figurants.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La Musique municipale de Saumur donnera un deuxième Concert à ses membres honoraires dans les salons de la Mairie, aujourd'hui mercredi 13 janvier, à 8 heures du soir.

Programme.

1. *Si j'étais Roi*, fantaisie, par la Musique municipale.
2. Grande fantaisie pour clarinette sur la *Favorite*, par M. Molé.
3. La *Serenata de Braga*, chantée par M^{lle} Lelong, avec accompagnement de violoncelle et piano.
4. *L'Ombre*, fantaisie, par la Musique municipale.
5. Air varié de *Jilost*, par M. Molé.
6. Quatuor de Haydn, par des amateurs.
7. *Le Sentier couvert*, par M^{lle} Lelong.
8. *La Belle du Portillon*, grande valse, par la Musique municipale.

V. MEYER.

La catastrophe de Baugé

Le 7 janvier, vers dix heures et demie du matin, les habitants de Baugé étaient mis en émoi par les sons du tambour battant le rappel.

Un éboulement venait de se produire dans un puits que M. Roseray, propriétaire, faisait creuser dans une vigne située aux Capucins, et le nommé Fourneau, puisatier à Cuon, était enseveli sous une masse de terre considérable.

Dès que cette triste nouvelle se fut répandue, toutes les autorités de la ville, M. le sous-préfet, M. le maire, MM. les magistrats, le clergé, la gendarmerie et une foule nombreuse se portèrent sur le lieu de l'accident, et les travaux de sauvetage commencèrent immédiatement sous la direction de M. Piauquier, ancien directeur des ponts et chaussées, Bellanger, conducteur des

chemin de fer de La Flèche à Saumur, Gallard, agent-voyer d'arrondissement, Albert, conducteur des ponts et chaussées, et Tessier, entrepreneur de travaux publics, qui, en cette triste circonstance, ont montré le plus grand dévouement et un zèle au-dessus de tous éloges.

Les travaux furent poussés avec la plus grande activité. Une équipe de terrassiers employés à la ligne du chemin de fer fut mandée en toute hâte à Jumelles et aussitôt arrivée prit part au sauvetage.

Arriverait-on à temps pour sauver le malheureux enseveli? Était-il encore vivant? Telles étaient les questions que tout le monde se posait et qui redoublaient l'ardeur de tous.

Pendant toute la nuit de jeudi à vendredi, le déblaiement des terres continua. C'était un lugubre spectacle que celui de tous ces infatigables travailleurs, éclairés par la lumière blafarde des torches et des lanternes, et involontairement on frissonnait en songeant au sort de l'infortuné Fourneau.

Malheureusement tant d'efforts devaient être inutiles. Ce fut seulement vendredi vers 4 heures du soir qu'on parvint à retrouver le corps du malheureux enseveli.

Voici comment l'accident était arrivé :

Fourneau avait déjà commencé la maçonnerie de ce puits profond de 15 mètres. Le 7, il se fit descendre dans un baccicot par ses deux ouvriers pour enlever un cintre qui l'empêchait de poursuivre son travail. Il dit à ses ouvriers : Remontez-moi vite si je vous le dis, je crains un éboulement. Quand Fourneau fut descendu, il poussa du pied le cintre et cria : Remontez vite ! Les deux ouvriers s'empressèrent d'obéir ; mais il ne purent donner qu'un tour de treuil ; une masse énorme de terre se détacha du haut en bas du puits et recouvrit leur patron. Ce dernier supportait un poids de sable ayant 10 mètres de hauteur. Il n'était guère possible de le retirer en vie. Fourneau n'était âgé que de 31 ans.

CHINON.

Deux ours et quatre loups de la ménagerie Goroth, qui était de passage en cette ville, se sont échappés dans la forêt de Chinon, dans la nuit du 10 au 11 janvier.

Les loups ont dévoré plusieurs moutons dans les fermes situées près de la forêt. Des battues ont été organisées.

POITIERS.

Dimanche dernier, vers 11 heures du soir, au bal de la Cueille, six individus, dont deux civils et quatre artilleurs en état d'ivresse, expulsés de l'établissement, y revinrent peu après pour se faire servir à boire.

Vidard, le patron, ayant voulu les faire sortir, reçut d'un artilleur un coup de poing en pleine figure, mais il put s'emparer du képi du militaire et le garda. Les agresseurs, furieux de leur insuccès, se retirèrent ; mais, une fois dans la rue, ils prirent des pavés et brisèrent tous les carreaux de la devanture et ceux des fenêtres du premier étage.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE BLANC ET LE ROUGE

V

Marguerite aperçut-elle en rêve l'affreux bonnet tuyauté et les lunettes de sainte Catherine? Vit-elle les deux chats et le perroquet de la tante Rétoix?... Toujours est-il que le lendemain matin, dès huit heures, elle dit à son père qu'elle avait réfléchi et qu'elle consentait à être la femme de Legoff.

Louis fut donc autorisé à faire sa cour. Tous les soirs il venait chez le père Cornec, heureux comme un lycéen qui va à son premier rendez-vous. Le jour où il lui fut permis de déposer un baiser sur le front de son « idole », le pauvre Louis eut un éblouissement et faillit se trouver mal.

— M'aimez-vous, Marguerite? murmura-t-il à l'oreille de la jeune fille. Dites-moi que vous m'aimez un peu... J'ai besoin d'entendre cet aveu de votre bouche. Tenez, Marguerite, ajouta-t-il en devenant sombre tout à coup, si le malheur voulait que vous ne fussiez pas ma femme, j'en mourrais.

Un artilleur a été arrêté et conduit au poste du 20^e d'artillerie. (Petite France.)

GARE AUX FAUSSES OBLIGATIONS

La préfecture de la Seine a communiqué la note suivante :

« Un petit nombre de fausses obligations de l'Emprunt municipal de 1874 sont actuellement mises en circulation par une agence étrangère.

» Ces titres présentent avec les obligations authentiques les différences suivantes :

» 1^o Le fond de sûreté du titre authentique est formé d'un quadrillé blanc parsemé de feuillage de même couleur. Dans le titre faux, le quadrillé et ce feuillage sont d'un dessin très-incertain et d'une couleur absolument douteuse.

» Le fond de sûreté du titre faux présente entre les deux signatures une torsade de feuillages qui n'existe pas dans le titre vrai.

» Le cadre du titre faux ainsi que le fond de sûreté sont plus courts et plus étroits que ceux du titre authentique.

» La quatrième ligne du titre faux, composée des mots : *Remboursables à quatre cents francs*, est trop courte de toute l'épaisseur d'une lettre. Il en est de même de la ligne antérieure, composée des mots : *Obligation au porteur*.

» 2^o Dans le titre faux, le filigrane du fond de sûreté et les mots : *Ville de Paris. — Emprunt de 1874*, ainsi que les *armes de la Ville de Paris*, sont visibles par transparence. Ils sont invisibles par transparence dans les titres véritables.

» 3^o La grisaille du cartouche a un millimètre de moins dans la longueur.

» 4^o Au verso des titres vrais, les caractères d'imprimerie sont invisibles. Au contraire, le verso des faux titres est rugueux par suite d'un glaçage insuffisant, et les caractères sont visibles à l'œil et sensibles au toucher.

» 5^o L'impression des titres faux est pâteuse. Elle est grise et manque de netteté.

» 6^o Les chiffres qui ont servi au numérotage des titres faux sont un peu plus gras et moins espacés que ceux des titres primitifs.

» 7^o Les titres émis par la Ville ont été détachés de la souche avec un couteau à papier ayant des ondulations moins allongées que la découpe des titres faux.

» 8^o Dans le coupon numéro 28, le mot *janvier* est imprimé en caractères longs et non carrés comme dans le vrai titre.

» Enfin le cadre des coupons est sur les titres faux sensiblement plus court que sur les titres émis par la Ville.

TERRIBLE ACCIDENT. — A la Châtre, dimanche dernier, le jeune Saget, âgé d'une douzaine d'années, fils d'un ancien conducteur de Châteauroux à La Châtre, s'amusait avec le revolver de son père, qu'il ne croyait pas chargé. Tout à coup une violente détonation se fit entendre, et la sœur de l'enfant,

âgée de huit ans, tomba foudroyée. Elle avait été atteinte à la tempe.

En ce moment où les légumes frais sont si rares, nous recommandons aux personnes économes les excellentes conserves de *Petits Pois* et de *Haricots verts* qui sont vendues à l'ÉPICERIE CENTRALE de Saumur 95 c. la boîte d'un litre pouvant être servie pour plus de six personnes.

Faits divers.

LE PONT-NEUF

Les travaux de réparation du Pont-Neuf vont entrer dans une phase nouvelle ; il ne s'agit de rien moins que d'entreprendre maintenant des travaux de consolidation des arches intermédiaires, et cela en soulevant celles-ci pour reprendre en sous-œuvre le redressement des piles sur lesquelles reposent ces voûtes.

Ce travail colossal, jugé d'abord impossible, pourrait, paraît-il, être exécuté grâce aux puissants appareils dont on dispose aujourd'hui dans l'industrie du bâtiment.

Le tassement qui s'est produit n'est, en effet, que de quelques centimètres sur un tiers seulement de la largeur des voûtes.

En établissant des étais capables de soutenir un poids de plusieurs millions de kilogrammes, on pourrait ramener la partie ébranlée des voûtes au niveau du côté de ces voûtes qui a résisté à l'affaissement, et on n'aurait alors qu'à reprendre en sous-œuvre la grosse maçonnerie des deux piles du milieu.

Le travail projeté n'est pas, d'ailleurs, sans précédent. C'est par ce même système qu'on a consolidé, il y a une dizaine d'années, la tour gigantesque de la cathédrale de Rouen, dont le faite a été tenu en l'air pendant près de deux ans, tandis qu'on reconstruisait en sous-œuvre une partie de cette tour.

Ajoutons qu'une nouvelle crue de la Seine inspire des craintes relativement à un nouvel affaissement des piles du Pont-Neuf. Aussi redouble-t-on d'activité pour mener à bonne fin les travaux de cintrage des arches.

CONSEILS ET RECETTES.

Voici un nouveau remède contre le coryza ou rhume de cerveau, que nous trouvons dans un journal de médecine allemand.

Il consiste à verser de l'eau bouillante sur du camphre pulvérisé et aspirer pendant dix à vingt minutes la vapeur qui se dégage du liquide. Déjà, après une première inhalation, on éprouve un soulagement marqué. Deux ou trois séances suffisent habituellement pour guérir le rhume de cerveau.

La quantité de camphre à employer est

d'environ la valeur d'une cuillerée à café pour un verre d'eau bouillante.

Le docteur Dobson, l'inventeur de ce remède, le déclare infallible.

M. LÉPICIER, Facteur de Pianos, à Angers, prie ses clients de ne remettre aucun argent à M. GAND fils, accordeur.

La Librairie ABEL PILON (A. LE VASSEUR Succ^r), 33, rue de Fleurus, prévient ses clients qu'elle tient à leur disposition, avec ses facilités habituelles de paiement (5 fr. par mois), les publications des principaux éditeurs de Paris : *Librairie, Gravures, Musique, Ouvrages illustrés*, et les invite à lui adresser dès maintenant leurs demandes, afin d'éviter l'encombrement des derniers jours.

ENVOI FRANCO DES CATALOGUES

Théâtre de Saumur

Direction : J. BRETON.

Lundi 18 janvier 1886,

Les MOUSQUETAIRES AU COUVENT

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Paul Ferrier et Jules Prével, musique de Louis VARNÉY.

Distribution :

De Brissac.....	MM. Dechesne.
Gontran.....	Noë Cadeau.
Bridaine.....	Ometz.
Le gouverneur.....	Allemand.
Rigobert.....	Démon.
Richard.....	Asmire.
Langlois.....	Deroussead.
Farin.....	Guiraud.
Simone.....	Mmes Fleury-Pillard.
Marie.....	Dalarens.
Louise.....	Vandermeiren.
La supérieure.....	Cantrille.
Sœur Opportune.....	Savigny.
Agathe.....	Joissant.
Jaqueline.....	Dupuis.
Jeanneton.....	Van Bets.
Claudine.....	Recurt.
Margot.....	Beuf.

Mousquetaires, paysans, bourgeois, pensionnaires.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 14 janvier

LAKMÉ, opéra-comique en 3 actes, musique de Léo Delibes.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, ph^{en}, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{en}

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

— Tous les hommes disent cela, répondit Marguerite, qui se souvenait avoir vu des phrases semblables dans les romans qu'elle avait lus.

— Je ne sais si tous les hommes disent cela, reprit Legoff, mais moi, je vous affirme que je suis sincère... Je vous aime plus que ma vie, et, je le répète, si je devais vous perdre, j'en mourrais.

Louis était trop heureux pour ne pas éprouver le besoin de raconter son bonheur à quelqu'un. Jean Courtois, un ami d'enfance, presque un frère, fut le confident des amours de Legoff.

— Veux-tu que je te donne un conseil? lui dit un jour Courtois.

— Voyons, donne, fit Louis, qui avait la confiance la plus grande en son ami.

— Eh bien, ne laisse pas trop traîner ce mariage-là...

On était au commencement de mars. Legoff désirait que le nocé eût lieu le vingt, mais Marguerite déclara qu'elle ne se marierait pas avant la fin d'avril. Et elle donnait une foule de raisons plus ou moins bonnes que Louis, bien entendu, n'osait pas combattre d'une façon trop vive.

D'ailleurs, le père Cornec lui-même était d'avis qu'on attendît les beaux jours.

— C'est le moment où les fleurs naissent, où les oiseaux chantent et font leurs nids, ajoutait le bonhomme qui se piquait, parfois, de poésie.

Mars s'acheva. Le trousseau de la jeune fille, ce

fameux trousseau auquel travaillait, depuis un mois, toute une petite armée de couturières, était terminé. On parlait d'annoncer le mariage aux parents et aux amis, et de faire les publications d'usage, quand un beau jour la tante Rétoix arriva, tout essouffée, et s'écria sans prendre le temps de respirer :

— Ah Léonce ! (M. Cornec, nous avons oublié de le dire, s'appelait Léonce) Ah Marguerite !... Une grande nouvelle !

— Quoi donc? demandèrent ensemble le père et la fille.

— Ah mes amis ! comme nous avons bien fait de ne pas nous presser de conclure le mariage de Marguerite !... Il se présente maintenant un parti superbe... inespéré.

— Pour qui? demanda l'épicier complètement ahuri.

— Eh bien, mais, pour ma nièce, pour votre fille.

— Pour moi, dit Marguerite avec empressement ; qui est-ce ?... Parlez vite, ma tante.

— Ah ça ! Voyons, Nanon, fit le père Cornec, c'est une plaisanterie, n'est-ce pas? Vous savez bien que j'ai donné ma parole à Legoff, et que dans trois semaines...

— Eh bien, après? répliqua la vieille fille. Vous écririez à M. Legoff que Marguerite n'est plus dédicée; qu'elle en aime un autre... que sais-je,

moi !... Et vous le prierez poliment de cesser ses visites...

— Moi !... Je n'écrirai jamais cela !

— Mais mon cher Léonce, ces choses-là se voient tous les jours... Il n'y a rien de fait, en somme : le mariage n'a pas encore été annoncé, les bijoux ne sont pas donnés... Et d'ailleurs, tant qu'on n'a pas dit oui devant M. le maire...

— Mais oui, papa, appuya Marguerite, ma tante a raison, tant qu'on n'a pas dit oui devant M. le maire...

— Ah ! tenez, interrompit le père Cornec, laissez-moi tranquille !... Vous êtes folles toutes les deux !

(A suivre.)

LÉOPOLD SABOT.

Le magnifique ouvrage illustré, édité par la Librairie A. LE VASSEUR, 33, rue de Fleurus, **L'ART NATIONAL**, par H. DU CREZIOU, a été adopté par la Ville de Paris pour les Bibliothèques de ses Écoles municipales. Cette splendide publication, mise en vente au prix de 80 francs les 2 volumes (payables 5 francs par mois), a ainsi obtenu une consécration bien méritée.

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

BEAU VIGNOBLE clas de murs, situé à Varrains, ayant appartenu à M. COUZINBAU, avec maison de maître, belle cave, cuve et pressoir. — Superficie: 4 hectares 77 ares 16 centiares.

Et JOLI JARDIN, situé entre la rivière du Thouet et la rue principale de Saint-Florent, avec maison. — Superficie: 6 ares environ.

Pour plus amples détails, voir les placards.

S'adresser, pour traiter, à MM. BARBIN et COULON, propriétaires à Saumur, ou au notaire. (4)

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite, **UNE MAISON**

Située à Saumur, rue de la Grise, n° 7, avec jardin

S'adresser à M. GAUTIER, notaire à Saumur. (20)

Etude de M. HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A Vendre ou à Louer

A L'AMIABLE,

Pour entrer en jouissance de suite

UNE MAISON

Située au Coudray-Macourard, sur le bord de la grande route nationale de Saumur à Montreuil, et appartenant à M. GUYON-GUENUR.

Cette maison, où s'exploitait autrefois l'hôtel du Cheval-Blanc, comprend quatre chambres basses, cinq chambres hautes, grenier au-dessus, puits, pompe, un hangar, vastes écuries, cave sous la maison, buanderie, verger, cour et jardin, le tout en un seul tenant; joignant au nord la route du bourg, au couchant la route de Saumur, au midi Robert et au levant Boisromé.

Cette maison convient soit pour un Hôtel ou Café, soit pour tenir un commerce quelconque.

Grandes facilités pour le paiement.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, soit à M. HACAULT, notaire, dépositaire des titres de propriété, soit à M. FENEER, expert à Montreuil-Bellay. (19)

A VENDRE

Très-bon Cheval rouan âgé de 6 ans, taille 1 m. 60 environ, trotant bien.

S'adresser au bureau du journal.

Cabinet de M. LANGLOIS, 32, rue du Portail-Louis.

A LOUER

PRÉSENTMENT

Portion d'un grand Hôtel

Situé à Saumur, rue d'Orléans, n° 78,

Dont le surplus est occupé par M. Jules COQUEBERT de NEUVILLE,

Comprenant: office, salle à manger donnant sur le jardin, grand salon, chambres et servitudes, grand jardin commun.

S'adresser, pour visiter, soit à M. MOREAU-BARRIER, à la Tour-dé-Menive, commune de Saint-Florent, soit à M. LANGLOIS, rue du Portail-Louis. (14)

A VENDRE

CROISÉES, PORTES et PLACARDS de toutes grandeurs

S'adresser au bureau du journal.

Ministère de la guerre

ADJUDICATION

DE DIVERSES

FOURNITURES

Pour l'Atelier d'Arçonnerie de Saumur.

Le MARDI 9 février 1886, à deux heures, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, par groupe, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire pendant l'année 1886:

- 1^{er} Groupe. — Métaux divers.
- 2^e Groupe. — Fer de Berry, tôle d'acier, tôle de fer.
- 3^e Groupe. — Charbons.
- 4^e Groupe. — Ingrédients divers.
- 5^e Groupe. — Tissus divers.
- 6^e Groupe. — Bois divers.
- 7^e Groupe. — Cuirs divers.
- 8^e Groupe. — Accessoires de sellerie.
- 9^e Groupe. — Objets de quincaillerie et outils.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de M. le Sous-Intendant militaire chargé de la surveillance administrative des Magasins centraux, rue Saint-Dominique, à Paris; dans les bureaux de M. l'Intendant militaire, rue Jean-Fouques, à Tours; dans les bureaux de M. le Sous-Intendant militaire, à Saumur, et au bureau de l'officier d'administration comptable de l'Arçonnerie, où le public sera admis à en prendre connaissance, ainsi que des pièces exigées pour concourir à l'adjudication.

Le Sous-Intendant militaire, TRIBAUDIER. (28)

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les **Pianos et Harmoniums** LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. COLLMANN, accordeur, associé de M. LÉPICIER, est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

Changement de Domicile

DEPUIS LE 1^{er} JANVIER 1886

La Maison de Modes de M^{me} VOLOT, précédemment rue Saint-Aubin, 47, Angers, est transférée Rue SAINT-JULIEN, 33, à l'angle de la rue Montauban. (21)

M. HOULARD, FILS

Propriétaire et négociant à Saumur, rue des Basses-Perrières, n° 7,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle, que d'après la baisse qui vient de s'effectuer sur les vins, il offre de très-bons vins rouges vieux et nouveaux du pays, depuis 75 francs la barrique, et du vin blanc depuis 50 francs; par 1/2 pièce, 3 francs en plus, fût à retourner. Envoi d'échantillons sur demande.

ON DEMANDE une domestique sérieuse, pouvant offrir de bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme de 13 à 15 ans pour apprendre un état.

S'adresser au bureau du journal.

LA **Régisse Sanguinée** **GUÉRIT** les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac et facilite la Digestion. 0^{fr}75 dans toutes Pharmacies.

JOURNAL TRÈS-RECOMMANDÉ

Aux Mères de Famille, aux Directrices de Pensionnats

Entre tous les journaux qui s'adressent aux femmes, il en est un que nous nous plaisions à recommander spécialement: **La Femme et la Famille**, JOURNAL DES JEUNES PERSONNES (34 ans d'existence), publié sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD, dont les ouvrages sont si estimés.

Le programme comporte deux parties bien distinctes:

Éducation, Instruction, Nouvelles, Récits, Voyages, Causeries, Littérature et Livres, voilà la partie commune à tous et rédigée en vue de tous. **Revue de la Mode, Dessins de Broderie, de Crochet, de Tapisserie, Travaux de Couture, Confection de Vêtements au moyen de Patrons joints aux numéros, Hygiène, Économie domestique, Tenue de la maison, etc.**, voilà la partie plus particulière à la femme, c'est-à-dire à la mère de famille, à la gouvernante, à la jeune personne appelée à devenir maîtresse de maison.

ÉDITIONS

Mensuelle, texte seul (grand in-8° de 32 pages à deux colonnes): 6 fr. — Étranger: 7 fr.

LA MÊME, avec annexes et gravures, 12 fr. — Union postale: 14 fr.

PRIMES

Les nouvelles Abonnées reçoivent, comme **Prime gratuite**, les numéros de Novembre et de Décembre, ce qui fait que l'abonnement ne part ainsi que du 1^{er} Janvier.

Dans l'année, toutes les Abonnées reçoivent également plusieurs gravures coloriées assorties et des travaux supplémentaires en couleur.

Pour s'abonner, envoyer un mandat-poste à l'adresse du gérant, M. A. VITON, 76, rue des Saints-Pères, Paris. — Bien spécifier l'édition qu'on demande.

On s'abonne également au bureau de l'Echo Saumurois.

Pharmacie A. CLOSIER

20, rue du Marché-Noir, 20,

SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de bas contre les varices, de ceintures en tous genres, de biberons, d'injecteurs et d'irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

SANS PALAIS **DENTS** NI CROCHETS
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification. — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 JANVIER 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 % amortissable	81 30	81 35	Est	795	797 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	517	517 50
3 % (nouveau)	83 20	83 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1257 50	1265	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	525	530	Est	380 50	381 50
4 1/2 % (nouveau)	107	107	Midi	1163 75	1167 50	— 1865, 4 %	525	525 75	Midi	383	382 75
Obligations du Trésor	110 20	116 32	Nord	1545	1547 50	— 1869, 3 %	412	412	Nord	392	392
Banque de France	522	509	Orléans	1357 50	1356 25	— 1871, 3 %	401 25	396 50	Orléans	384	384 75
Société Générale	4500	4485	Ouest	870	870	— 1875, 4 %	517	518	Ouest	383	383
Comptoir d'escompte	448 75	448 75	Compagnie parisienne du Gaz	1408 75	1507 50	— 1876, 4 %	518 50	518 50	Paris-Lyon-Méditerranée	382 50	383 50
Crédit Lyonnais	1060	997 50	Canal de Suez	2178 75	2192 50	Bons de liquid. Ville de Paris	528	528 25	Paris-Bourbonnais	385	384 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	523 75	525	C. gen. Transatlantique	472 50	470	Obligations communales 1879	459	459 50	Canal de Suez	583	583 50
Crédit mobilier	1330	1332 50	Russe 5 0/0 1870	100	100	Obligat. foncières 1879 3 %	452	452			
	218 75	218 75				Obligat. foncières 1883 3 %	369	376			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

Ligne d'Orléans				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				Mixte	Omn.	Omn.	Mixte	Mixte	Omn.	Mixte	Direct	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte	Mixte										
3 heures	8 minutes du matin	express-poste.		matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	matin	matin	matin	matin	matin	matin	matin										
6	55	matin (s'arrête à la Poissonnière)	Saumur	6 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45	Montreuil	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10	Saumur	3 26	8 21	12 48	4 44	Bourgueil	8 17	12 09	6 10	9 41		
9	13	matin, omnibus-mixte.	Chacé	6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 53	Brézé	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46		PortBoulet	5 33	9 06	1 25	6 56	PortBoulet	8 26	12 18	6 20	9 50		
1	25	soir.	Montreuil	6 23	7 39	9 10	1 32	4 13	8 03	Saumur	7 13	10 26	2 16	5 28	8 54		Bourgueil	5 42	9 15	1 34	7 05	Saumur	9 13	1 25	7 15	10 26		
3	32	soir, express.																										
7	15	soir, omnibus.																										
10	36	soir (s'arrête à Angers).																										
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.												
3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.	Saumur (départ)	6 05	7 24	1 15	3 50	7 45	Thouars (départ)	5 40	9 01	1 07	4 20	7 43	Montreuil	7 23	1 55	8 35	Poitiers	5 50	12 50	6 15						
8	21	omnibus.	Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41	Brion-s-Thouet	5 58	9 13	1 19	4 30	7 57	Loudun	8 23	2 51	9 55	Neuville	6 28	1 28	7 08						
9	37	express.	Lernay	7 02	8 04	2 11	4 51	8 51	Lernay	6 07	9 21	1 28	4 37	8 06	Arçay	8 27	3 4	10 14	Mirebeau	6 55	1 57	7 56						
13	48	soir, omnibus-mixte.	Brion-s-Thouet	7 14	8 08	2 19	5 4	8 59	Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	Mirebeau	9 27	3 54	11 1	Arçay	7 30	2 52	9 18						
4	44	soir, omnibus.	Thouars (arrivée)	7 29	8 23	2 32	5 19	9 16	Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	Neuville	9 53	4 24	11 27	Loudun	8 42	3 58	10 28						
7	4	soir, omnibus (s'ar. à Tours) express-poste.													Poitiers	10 28	4 56	12 1	Montreuil	9 24	4 38	11 7						
10	24	soir, omnibus (s'ar. à Angers) express-poste.																										

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,